

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
Commune de POLMINHAC

Séance du lundi 16 septembre 2024

Délibération N° DE_039_2024

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 15 | 14 | 15 |
| Date de la convocation : 09/09/2024 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 14 | 0 | 1 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le seize septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MARIE-NOELLE MOULIER, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELIN GUYON, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA, Patricia GUERARD

Représentés : GUILLAUME PRAT représenté par EVELYNE DELANOUE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PROJET D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADÈS AU SYNDICAT MIXTE CANTAL ATTRACTIVITE - AVIS DES COMMUNES MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès,

Vu les statuts du Syndicat Mixte ouvert Cantal Attractivité,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès n°049-2024 en date du 21 mars 2024,

Vu le courrier transmis en date du 23 avril 2024 par lequel la communauté de communes Cère et Goul en Carladès sollicite l'avis du Conseil municipal quant à son adhésion au Syndicat mixte Cantal Attractivité,

Considérant que la communauté de communes Cère et Goul en Carladès doit consulter l'ensemble des communes membres pour pouvoir adhérer au Syndicat mixte ouvert Cantal Attractivité,

Considérant les avantages certains pour la communauté de communes Cère et Goul en Carladès en termes de développement de l'attractivité de son territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable sur le principe d'adhésion

Date de transmission de l'acte : 17/09/2024

Date de réception de l'AR: 17/09/2024

015-211501549-DE_039_2024-DE

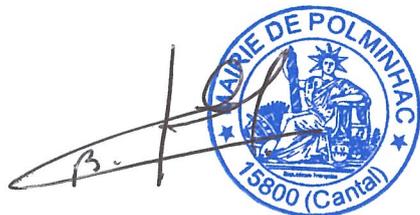
A G E D I

Cère et Goul en Carladès au Syndicat mixte ouvert Cantal Attractivité
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance

MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "M. Amouroux", written diagonally across the page.

Date de transmission de l'acte: 17/09/2024

Date de reception de l'AR: 17/09/2024

015-211501549-DE_039_2024-DE

AGEDI